



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapés

Question écrite n° 49667

Texte de la question

M. Ambroise Guellec appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la législation concernant les victimes de traumatismes crâniens. Les traumatismes crâniens, dont le nombre augmente chaque année, ont besoin de nouvelles structures d'accueil, d'une politique de prise en charge sanitaire bien définie pour les personnes en état végétatif chronique. Il lui demande s'il ne serait pas possible de faire réaliser une étude épidémiologique nationale qui permettrait de mieux appréhender l'importance quantitative du handicap par traumatisme crânien et ses aspects qualitatifs spécifiques afin de mieux répondre aux besoins de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Guellec Ambroise](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49667

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1303